



DEC173042DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Colette Gilbert, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141487DR01 du 15/05/2014 portant nomination de Mme Colette Gilbert aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Colette Gilbert dans l'unité du CNRS n°7241, à compter du 01/01/2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21/11/2017

Le directeur de l'unité
Alain Prochiantz

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa de l'Administrateur du Collège de France
Alain Prochiantz